



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PLACE KABARY ANT SIRANANA

Avis de Consultation Ouverte

N° 005/2025/ACP/CHU-PK-ANTS

1. Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PLACE KABARY ANT SIRANANA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fourniture des fournitures pour entretien de bâtiment, tuyau, lampe, robinet** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **CHU PLACE KABARY ANT SIRANANA**

Rue : **RICHELIEU**

Etage / Numero de Bureau : **BATIMENT A, REZ DE CHAUSSEE, PORTE A04,**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré CHU PLACE KABARY, BATIMENT A, REZ DE CHAUSSEE, PORTE A04, et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

- Lot 2: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **CHU PLACE KABARY, BATIMENT A, REZ DE CHAUSSEE, PORTE A04,** au plus tard le **26/05/2025 à 11 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 14/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics